

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00203 et D08-01-17/B-00204  
**Propriétaire(s) :** Asif Malik  
**Emplacement :** 481, rue Besserer et 178, rue Cobourg  
**Quartier :** 12 - Rideau-Vanier  
**Description officielle :** lot 42, plan enr. 6  
**Zonage :** R4T HE  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Le propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de convertir l'immeuble résidentiel de deux étages en une maison jumelée, une unité d'habitation sur chacune des nouvelles parcelles proposées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00203	5,71 m	9,45 m	53,3 m <sup>2</sup>	1	178, rue Cobourg
B-00204	9,45 m	9,39 m	89,3 m <sup>2</sup>	2	481, rue Besserer

Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00191 et D08-02-17/A-00192) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.